

INFO LIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

InfOlive n°22

du 15 Septembre 2015

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-
Côte d'Azur, Rhône-Alpes

**Sans
certiphyto**

Bulletin de préconisation destiné
aux personnes non-titulaires du
certiphyto. Si vous avez ce
certificat consultez le bulletin
Infolive Certiphyto

Mouche de l'olive

La mouche est présente dans tous les secteurs. Le risque est normal à faible pour la saison et varie fortement selon les secteurs et les variétés. L'application d'une barrière minérale ou d'un insecticide préventif est conseillée.

Œil de paon

En cas de lessivage, renouvelez votre protection cuprique afin d'assurer une protection efficace contre l'œil de paon jusqu'à la fin septembre. Les pluies annoncées vont conduire à une multiplication du champignon. **Le niveau d'alerte est élevé, voire très élevé** dans les vergers défoliés au printemps dernier.

Teigne

Les chutes liées à la teigne se poursuivent. Attendre le printemps prochain pour intervenir.

Irrigation

Le recours à l'irrigation se justifie encore dans les Pyrénées-Orientales. Les pluies ont été inégales dans l'est des Bouches-du-Rhône et sur le littoral varois. Dans ces secteurs, l'irrigation peut être maintenue si les dernières pluies ont été inférieures à 20 mm.

Travaux réalisés grâce
à la contribution
(CVO) collectées par
les viticulteurs de
transformation



FranceAgriMer

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



LE DÉPARTEMENT



Mouche de l'olive

Observation* :

La mouche est présente dans tous les secteurs. Les niveaux de pression diffèrent selon l'altitude :

- à moins de 150 mètres d'altitude : la pression de la mouche se maintient à un niveau très élevé. Les captures progressent également dans le nord du Gard.
- entre 150 et 300 mètres d'altitude : le niveau des captures reste globalement élevé. La situation est plus contrastée dans le Vaucluse et le Var, où les niveaux de piégeage sont variables d'un verger à l'autre, de faible à très élevé.
- à plus de 300 mètres d'altitude : le niveau des captures reste bien inférieur à celui des zones de plus faibles altitudes. Quelques vergers dans la Drôme et les Alpes de Haute-Provence présentent toutefois une forte pression de mouches.

Le développement de larves dans les olives est confirmé dans la plupart des secteurs, mais à des taux généralement inférieurs à 5 %.

Évaluation du risque* :

Les prévisions météorologiques annoncent des conditions favorables à l'activité de ponte (températures douces + faibles pluies en milieu de semaine).

La zone littorale et le Languedoc-Roussillon restent en niveau de risque « normal élevé ». Les autres secteurs sont en niveau « normal ».

Ces niveaux de risque sont à considérer par rapport à une mi-septembre, où **le risque de piqûre n'est pas négligeable. Avec la baisse des températures, toute piqûre est susceptible d'aboutir à un développement de larve.** D'ailleurs, le risque de piqûre est accru dans les vergers peu chargés et irrigués (gros calibres) et sur des variétés attractives comme Lucques, Grossane, Bouteillan ou Tanche.

Préconisation : l'application d'une barrière minérale ou d'un insecticide préventif est vivement conseillée. En se basant sur les températures moyennes, les pontes effectuées ce jour entraîneront une dépréciation de la qualité de l'huile dans les 30 à 35 jours à venir, ce qui permettrait d'éviter un traitement sur les vergers récoltés avant le 15 octobre (voir chapitre « RÉCOLTE PRÉCOCE »).

- **BARRIÈRES MINÉRALES** : si la barrière a été lessivée par les dernières pluies (10 mm de pluies / 20 mm en cas de barrière avec adjuvant), renouveler votre protection. Tenez compte des prévisions de pluies pour ce milieu de semaine. De fortes pluies sont également annoncées en milieu / fin de semaine prochaine.
- **ADULTICIDE PRÉVENTIF** : vous pouvez intervenir si votre dernier traitement remonte à plus de 15 jours.

Respectez le nombre maximal d'applications par an et les délais avant récolte (consultez la liste des produits homologués : http://afidol.org/produits_phyto_homologues_sur_olivier_18_aout_2015.pdf)

- **RÉCOLTE PRÉCOCE** : le délai nécessaire entre la ponte de l'œuf et l'apparition de défauts préjudiciables à la qualité de l'huile est actuellement de 30 à 35 jours. Par conséquent, les pontes qui interviennent ce jour entraîneront une dépréciation de l'huile à partir du 15 octobre. Si vous envisagez de récolter avant cette date, l'application de la barrière minérale ou de l'insecticide préventif peut être évitée. Prenez contact avec votre moulin pour vous assurer de sa capacité à traiter vos olives. De plus, les olives peuvent encore accumuler de l'huile après cette date.

Délai avant récolte

Le délai minimal d'emploi avant récolte d'un produit de traitement, ou **Délai Avant Récolte (DAR)** est le nombre de jours minimal entre le dernier traitement et le premier jour de récolte sur la parcelle.

- Les DAR sont définis pour une culture donnée et un produit phytosanitaire donné.
- Les DAR correspondent au temps jugé nécessaire, au moment de son homologation, pour que le produit phytosanitaire soit suffisamment dégradé.
- Respecter les DAR réduit le risque de retrouver des résidus de produits phytosanitaires sur les fruits.

Respectez strictement les délais avant récolte

Pour consulter la **liste des produits homologués**, consultez le site afidol.org ou cliquez sur le lien suivant : http://afidol.org/produits_phyto_homologues_sur_olivier_18_aout_2015.pdf

Pour reconnaître les **dégâts causés par la mouche**, consultez le site afidol.org ou cliquez sur le lien suivant : http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf

Pour consulter les **Cartes Gestolive**, cliquez sur le lien suivant : <http://www.afidol.org/tracoliv/records/accueilInternaute>

Oeil de paon

Observation* :

Les dégâts causés par l'œil de paon ont été très importants à l'automne et au printemps derniers. Si les arbres ont subi une forte défoliation, l'inoculum est présent dans les vergers à un niveau très élevé. Quelques taches sont observées, d'où un risque de contamination.

Évaluation du risque* :

D'après le modèle de prévision de l'œil de paon du SRAL PACA, **de nouvelles taches vont apparaître jusqu'à la fin du mois de septembre.**

Les dernières pluies ont pu lessiver la dernière application de cuivre si le cumul des précipitations atteint 20 mm / 40 mm avec adjuvant. De nouvelles pluies sont annoncées en ce milieu de semaine et plus particulièrement dans le courant de semaine prochaine. **Ces pluies vont conduire à une multiplication du champignon *Fusicladium oleaginum*.**

Parallèlement au risque de contamination, la durée d'incubation du champignon est désormais réduite à une quinzaine de jours (voire moins au-delà de 300 mètres d'altitude).

Le risque est donc élevé, voire très élevé dans les vergers défoliés au printemps dernier.

OPTIPAON : Faites régulièrement une estimation de la sensibilité de votre verger avec Optipaon sur : http://www.agrometeo.fr/op_oad.asp

Préconisation :

Il est impératif de maintenir une protection contre l'œil de paon par un traitement préventif, pour limiter la propagation et la multiplication du champignon, en particulier sur les vergers défoliés au printemps dernier. La maladie sera encore plus difficile à endiguer aux mois d'octobre et novembre, compte tenu du risque accru de lessivage des traitements et du raccourcissement du cycle du champignon.

Si le dernier traitement a été lessivé par 20 mm de pluies / 40 mm avec adjuvant, appliquer un traitement à base de cuivre à la demi-dose homologuée avant l'épisode pluvieux prévu dans le courant de semaine prochaine.

Teigne

Observation et évaluation du risque* :

Les chutes d'olives attribuées à la teigne se poursuivent, notamment dans le Vaucluse et les Alpes de Haute-Provence. Ces olives tombées au sol se reconnaissent au trou visible au niveau du point d'attache du pédoncule.

Préconisation :

Aucun traitement n'est possible en septembre sur la génération carpophage de la teigne. Attendre la prochaine floraison pour appliquer un insecticide à base de *Bacillus thuringiensis*.

***Rappel :** Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Irrigation

Les ETP journalières ont bien diminué au cours de la semaine passée, avec des valeurs comprises entre 2,8 et 3,8 mm. Les pluies orageuses des 12 et 13 septembre ont été inégalement réparties au sein d'un même département.

Relevés météo du 7 septembre au 13 septembre 2015		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées-Orientales
ETP moyenne en mm / j		3,3	3,8	3,3	3,0	3,2	2,8	3,2	3,7	3,5	2,9	3,1	3,1
Cumul en mm sur la semaine	ETP	23	26	23	21	23	19	23	26	24	29	28	32
	Pluies	28	11	30	24	43	71	21	100	34	42	3	0

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

En cas de pluies inférieures à 20 mm, apports à prévoir sur le littoral varois, dans l'est des Bouches-du-Rhône et dans les Pyrénées-Orientales en verger adulte :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Bouches du Rhône Est	Var littoral	Pyrénées-Orientales
Goutte-à-goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,3	1,2	1,2
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,6	1,4	1,5
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,5	0,5	0,5
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		6,6	6,4	6,2

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Les conseils d'irrigation s'appuient sur les données des stations météorologiques du CIRAME, du CEHM et des relevés tensiométriques réalisés sur des vergers de référence.